PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET

APPEL A PROJET 2023
FIPDR

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Le FIPD a été instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, puis réaffirmé par l'article 1 du décret n°2019-1259 du 28 novembre 2019. Il a vocation à soutenir des actions dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

À ce titre, il est ouvert un appel à projet départemental pour l'année 2023, dans le cadre des programmes suivants :

- Programme D : prévention de la Délinquance – Annexe 1
- Programme R : Prévention de la Radicalisation – Annexe 2
- Programme S : Vidéoprotection et sécurisation – Annexe 3
- Programme K : Sécurisation des lieux de culte – Annexe 4

Sous réserve de nouvelles directives ministérielles à venir, sont éligibles les actions s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, déclinée au niveau territorial par le plan départemental de Prévention de la Délinquance 2020-2024.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 03 mars 2023

Aucun dossier parvenant au-delà de cette date ne sera examiné. Vous trouverez en annexes les modalités d'attribution des subventions et de dépôt des dossiers. Un accusé de réception vous sera transmis.

Les dossiers complets répondant aux critères d'éligibilité seront étudiés et soumis à plusieurs arbitrages. A l'issue, une décision sera notifiée par courrier à chaque porteur de projet, qu'elle que soit la suite donnée à sa demande.

Tél : 03.29.77.55.59.
Mél : pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr
Préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

qual-e-pref